

## LA SAGA CASTERENNAISE ET LE MYSTÈRE DE L'HOMME AU MASQUE DE FER

En 1640, voilà déjà cinq ans que le cardinal de Richelieu a engagé ouvertement la guerre contre l'Espagne, territoire des Habsbourg. Charles de Schomberg, gouverneur du Languedoc, successeur à ce titre du duc Henri II de Montmorency, exécuté à Toulouse pour rébellion, a repoussé victorieusement l'attaque espagnole à Leucate trois ans plus tôt.

C'est dans ce contexte politique troublé que, le dernier jour du mois de septembre 1640, dans la chapelle du château du Vivier, en pays de Fenouillèdes, Blaise d'Haupoul, fils de François-Pierre d'Haupoul, seigneur et baron de Rennes, épouse devant Dieu Lucrèce du Vivier, fille de Guillaume du Vivier, seigneur de Montfort.

La cérémonie religieuse est précédée, le 10 juillet, par la signature d'un pacte de mariage devant Maître Assalhit, notaire à Limoux, pacte sur lequel les parents et alliés sont nombreux à apposer leur signature.

Les familles de Saint-Jean, de Roger, de Montesquieu, de Montfaucon, d'Arse et de Lasbordes assistent le marié ; les familles de Casteras, Dax, d'Auriol, de Gairaud, d'Alverny, de Mallaurens, d'Izarn, de Bompar et Luillier sont témoins de l'épousée.

Mes recherches sur ces signataires m'ont amenée à approfondir la biographie de Jacques de Raymond, seigneur de Lasbordes, village situé dans le département de l'Aude, à une dizaine de kilomètres à l'est de Castelnaudary et à 5 kilomètres au sud de Saint-Papoul.

Cette famille, d'ancienne noblesse, établie en Lauragais, posséda les terres de Saint-Amans et de Lasbordes jusqu'en 1775. Elle se distingua par ses alliances, ses services militaires et par sa fidélité inviolable aux rois de France. Elle donna même un évêque à l'église de Saint-Papoul vers l'an 1600.

Par contrat du 22 juin 1629, Jacques de Raymond épousa Louise de Saint-Jean, fille de Jean-François de Saint-Jean, seigneur de Moussoulens et de Catherine de Voisins. La sœur de Louise, Marguerite de Saint-Jean, avait convolé avec François-Pierre d'Haupoul en 1608. Jacques de Raymond, troisième du nom, baron de Lasbordes, Saint-Amans, seigneur de Saint-Martin, de Laurac, de Laurabuc, de Bibram, de Fonters, de Gourvielle, de Villepinte, etc., comte-engagiste du Lauragais, chevalier de l'ordre du Roi, était donc le beau-frère par alliance du seigneur de Rennes et l'oncle de Blaise d'Haupoul, justifiant donc qu'il soit désigné comme « *son proche parent* » sur le pacte de mariage.

Nicolas Viton de Saint-Allais, dans son *Dictionnaire Universel de la Noblesse*, nous indique qu'il était fils de Barthélémi de Raymond et d'Isabeau de Bertier, d'une ancienne famille noble de Toulouse, et qu'il fut élevé auprès du duc de Montmorency sous les ordres duquel il se distingua au combat de Nîmes où fut tué son frère François. Il prêta serment de fidélité au maréchal de Schomberg, pour le service du Roi, le 30 septembre 1632 et se trouva au secours de Salces et autres affaires, suivant des lettres du 3 juillet 1637 et 1er juin 1638,

contenant l'invitation faite de se trouver en armes, avec le plus de monde et d'amis possible, pour le service du Roi. Son activité et ses talents militaires lui valurent le collier de l'ordre de Saint-Michel, dont Sa Majesté le décora le 10 février 1649. Il fut nommé gentilhomme ordinaire de la chambre du Roi, par lettres de *commitimus*, du premier juillet 1659. Le 16 mars 1649, il avait été député de la noblesse aux États-généraux du royaume, quoique M. le duc d'Orléans eût sollicité cette commission pour M. de Gramont. Il justifia toute sa vie la considération particulière dont il fut honoré par M. le duc de Bourbon. Il mourut le 7 octobre 1684.

Jacques de Raymond et son épouse, Louise de Saint-Jean, eurent seize enfants : sept garçons et neuf filles. L'une de leurs filles, Jeanne, épousa Joseph de Bonnet, baron de Maureilhan, par contrat établi le 8 octobre 1680 devant Maître Germain Anthony, notaire à Castelnaudary.

### **C'est ici que la saga castelrennaise pourrait rejoindre le mystère de l'homme au masque de fer...**

Le 19 novembre 1703, M. Du Junca, lieutenant de Roi de la Bastille, notait dans son registre des sorties de la prison :

*« Du même jeudi 19<sup>e</sup> de novembre 1703, ce prisonnier inconnu, toujours masqué d'un masque de velours noir, que M. de Saint-Mars gouverneur avait mené avec lui en venant des îles Sainte-Marguerite, qu'il gardait depuis longtemps, lequel s'étant trouvé hier un peu mal en sortant de la messe, il est mort le jourd'hui sur les 10 heures du soir, sans avoir eu de grande maladie, il ne se put pas moins. M. Giraut, notre aumônier, l'a exhorté un moment avant de mourir, et ce prisonnier inconnu gardé depuis si longtemps a été enterré le mardi à 4 heures de l'après-midi, 20 novembre, dans le cimetière Saint-Paul, notre paroisse ; sur le registre mortuaire, on a donné un nom aussi inconnu que M. de Rosarges, major, et M. Reilhe, chirurgien, qui ont signé sur le registre. »*

En marge : *« J'ai appris du depuis (sic) qu'on l'avait nommé sur le registre M. de Marchiel, qu'on a payé 40 livres d'enterrement. »*

L'infortuné dont il est question et que la légende a popularisé sous le nom de « *Masque de Fer* », accompagnait Bénigne D'Auvergne de Saint-Mars, son geôlier, depuis Pignerol. L'ancien mousquetaire avait été nommé en 1665 pour garder alors un seul et unique prisonnier dans la forteresse piémontaise : Nicolas Fouquet.

En 1669, un détenu nommé Eustache Dauger y faisait son entrée, suivi en 1671 par Antonin Nompar de Caumont, duc de Lauzun, marquis de Puyguilhem. Ce dernier était arrivé conduit par d'Artagnan, escorté de cent mousquetaires. On ne sait si celui-ci fut incarcéré parce qu'il avait épousé secrètement Mademoiselle de Montpensier, cousine de Louis XIV ou parce qu'il avait tenu des propos outrageants sur Madame de Montespan. D'autres prisonniers furent aussi enfermés sous la garde de Saint-Mars, dont il n'est pas utile de lister les noms.

Après la disparition du surintendant, survenue en 1680, les documents d'archives nous permettent de suivre les pérégrinations de Saint-Mars. Ce dernier quitta Pignerol pour la forteresse d'Exilles en 1681 avec « *deux merles* ». L'un des deux y mourut et les historiens

s'accordent à dire qu'il s'agissait de La Rivière, l'un des valets de Nicolas Fouquet. Bénigne d'Auvergne rejoignit ensuite l'île Sainte-Marguerite en Provence, avec son prisonnier «*dont le nom ne se dit pas*», puis fut nommé gouverneur de la Bastille en 1698 où mourut, en 1703, l'infortuné masqué qui ne l'avait pas quitté depuis 1669.

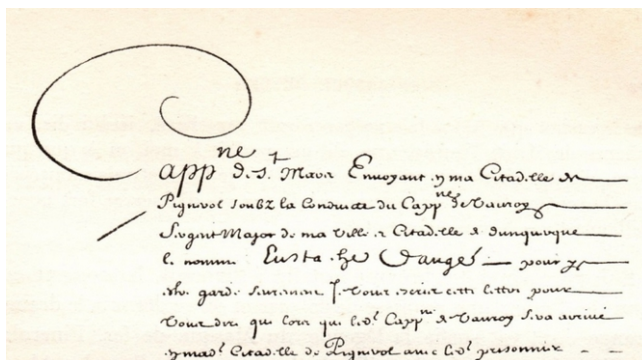
Voltaire, dans son *Siècle de Louis XIV*, publié en 1751, lança la légende de ce prisonnier au «*masque dont la mentonnière avait des ressorts d'acier qui lui laissaient la liberté de manger avec le masque sur le visage* » et qu' «*on avait ordre de (le) tuer s'il se découvrait* ». Depuis lors, cet inconnu, dont on a jamais pu savoir l'identité ni les raisons de son incarcération, a fait couler plus d'encre que le mystère de Rennes-le-Château et de son célèbre curé, Bérenger Saunière.

Mon propos n'est pas de m'étendre sur les plus de soixante noms qui furent avancés par de nombreux auteurs qui tentèrent de soulever le masque du mystérieux prisonnier. De Molière au duc de Beaufort en passant par le ministre du Duc de Mantoue et Nicolas Fouquet, le malheureux surintendant des finances du Roi-Soleil, la liste est longue. Je m'attarderai plus particulièrement sur un candidat sorti du lot : Eustache Dauger.

Nous faisons sa connaissance en 1890, lorsque Jules Lair, entrepreneur et historien français, est le premier à avancer sa candidature au «*masque* » dans sa biographie de Nicolas Fouquet, sans pour cela s'étendre sur les raisons de son enfermement. Un dénommé Eustache Dauger fut, en effet, incarcéré et mis au secret à Pignerol en 1669.

Les nombreuses correspondances exhumées des archives, échangées entre François Michel Le Tellier, marquis de Louvois, alors secrétaire d'État de la Guerre (puis son fils et successeur à ce poste, Louis François Marie, Marquis de Barbezieux) et le geôlier de Pignerol, Bénigne D'Auvergne de Saint-Mars, permettent aujourd'hui d'affirmer que le prisonnier mort à la prison de la Bastille en 1703 était bien ce Dauger dont personne à ce jour ne peut cependant dire avec certitude qui il était vraiment et pourquoi il fut emprisonné et gardé au secret pendant trente-quatre ans.

Revenons à présent sur le cas d'Eustache à propos duquel Monsieur de Saint-Mars dut dire des «*contes jaunes* » aux curieux afin de préserver l'anonymat. L'on sait qu'il fut enfermé dans la forteresse piémontaise après avoir été arrêté, sur ordre du Roi, par le capitaine Alexandre de Vauroy, alors major de la citadelle de Dunkerque.



ne f  
app  
D. J. Mars Envoyant en ma Citadelle de  
Pignerol soubz la conduite du Capp<sup>ne</sup> de Vauroy  
Sergent Major de ma Ville & Citadelle de Dunkerque  
le nommé Eustache Dauger pour y  
être gardé au secret. Je vous prie de  
vous dire que lors que ledit Capp<sup>ne</sup> de Vauroy sera arrivé  
en madite Citadelle de Pignerol avec le dit prisonnier.

Capitaine de St Mars. Envoyant en ma Citadelle de Pignerol soubz la conduite du Capitaine de Vauroy Sergent Major de ma ville et citadelle de Dunkerque le nommé **Eustache Dauger** pour y être gardé surement. Je vous écris cette lettre pour vous dire que lors que ledit Cappitaine de Vauroy sera arrivé en madite Citadelle de Pignerol avec le dit prisonnier ...

Extrait de la lettre du Roi du 26 juillet 1669 avertissant Monsieur de Saint-Mars de l'arrivée d'Eustache Dauger à Pignerol – Archives Nationales

Le 19 juillet 1669, Louvois écrivait au geôlier de Pignerol :

*« Monsieur de Saint-Mars, le roi m'ayant commandé de faire conduire à Pignerol le nommé Eustache Dauger, il est de la dernière importance à son service qu'il soit gardé avec une grande sûreté et qu'il ne puisse donner de ses nouvelles en nulle manière et par lettre à qui que ce soit. Je vous en donne avis par avance afin que vous puissiez faire accommoder un cachot où le mettez, seulement observant de faire en sorte que les jours qui seront au lieu où il sera ne donnent point sur des lieux qui puissent être abordés de personne; qu'il y ait assez de portes fermées les unes sur les autres pour que vos sentinelles ne puissent rien entendre. Il faudra que vous portiez vous-même à ce misérable, une fois le jour, de quoi vivre toute la journée et que vous n'écoutez jamais, sous quelque prétexte que ce puisse être, ce qu'il voudra vous dire, le menaçant toujours de le faire mourir s'il vous ouvre jamais la bouche pour vous parler d'autre chose que de ses nécessités. Je mande au sieur Poupard de faire incessamment travailler à ce que vous désirez, et vous faire préparer les meubles qui seront nécessaires pour la vie de celui que l'on vous emmènera, observant que, comme ce n'est qu'un valet, il ne lui en faut pas de bien considérables et je vous ferai rembourser tant de la dépenses des meubles que de ce que vous désirerez pour sa nourriture. »*

La vie de reclus d'Eustache Dauger dura ainsi jusqu'en 1675 lorsque Louvois accepta enfin la proposition que Saint-Mars fit, dès 1672, de placer Eustache Dauger auprès de Nicolas Foucquet en qualité de valet. Cette concession ne se fit cependant pas sans d'extrêmes précautions. En aucun cas, Dauger ne devait rencontrer Lauzun. À ce propos, Louvois écrivait à Saint-Mars, le 30 janvier 1675 :

*« Sa Majesté approuve que vous donniez pour valet à M. Foucquet le prisonnier que le sieur de Vauroy vous a conduit, mais, quelque chose qui puisse arriver, vous devez vous abstenir de le mettre avec M. de Lauzun, ni avec qui que ce soit autre que M. Foucquet, c'est-à-dire que vous pouvez donner ledit prisonnier à M. Foucquet, si son valet venait à lui manquer et non autrement. »*

Dauger côtoya donc Foucquet, à Pignerol, de 1675 jusqu'à la mort de ce dernier, survenue en 1680. Ce décès, entouré de mystères, donna lieu à la découverte, bien embarrassante pour Saint-Mars, d'un trou entre l'appartement du défunt et celui de Lauzun leur ayant permis de communiquer.

Le 8 avril 1680, Louvois donnait alors ses instructions au maître de Pignerol :

*« Le roi a appris, par la lettre que vous m'avez écrite le 23 du mois passé, la mort de M. Foucquet et le jugement que vous faites que Monsieur de Lauzun sait la plupart des choses importantes dont M. Foucquet avait connaissance et que le nommé La Rivière ne les ignore pas : sur quoi Sa Majesté m'a commandé de vous faire savoir qu'après que vous aurez fait reboucher le trou par lequel MM. Foucquet et de Lauzun ont communiqué à votre insu, et cela rétabli et si solidement qu'on ne puisse travailler en cet endroit, et que vous aurez fait défaire le degré qui communique de la chambre de feu M. Foucquet à celle que vous aviez fait accommoder pour Mademoiselle sa fille, l'intention de Sa Majesté est que vous logiez M. de Lauzun dans la chambre de feu M. Foucquet [...] la volonté du roi étant que vous persuadiez M. de Lauzun que les nommés Eustache Dauger et ledit La Rivière ont été mis en liberté et que vous en parliez de même à tous ceux qui pourraient vous en demander des nouvelles ; que cependant vous les*

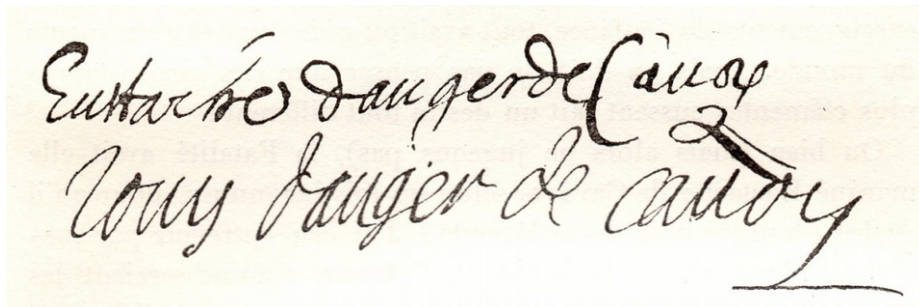
*renfermiez tous deux dans une chambre où vous puissiez répondre à Sa Majesté qu'ils n'auront communication avec qui que ce soit de vive voix ou par écrit et que M. de Lauzun ne pourra point s'apercevoir qu'ils y sont renfermés... »*

Que pouvait bien craindre Louvois d'une entrevue entre Lauzun et Dauger ? L'impétueux marquis connaissait-il Eustache pour l'avoir déjà rencontré à la Cour ?

En 1932, Maurice Duvivier, avocat et historien, fondateur de « *La revue d'économie internationale* », publie « *Le masque de fer* » (librairie Armand Colin). Ses recherches personnelles le conduisent à découvrir que le nommé Eustache Dauger était un cadet de la famille de Cavoye. On lui doit d'avoir trouvé, dans le *Dictionnaire critique de biographie et d'histoire* d'Auguste Jal, (1795-1873), la mention suivante :

*« Registre de Saint-Eustache. Le 18 février 1639, fut baptisé Eustache, né le 30 août 1637, fils de François Dauger, escuier, sieur de Cavouet, capitaine des mousquetons de Monseigneur le Cardinal de Richelieu, et de dame Marie de Sérignan, demeurant rue des Bons-Enfants. »*

Originaire de Picardie, François d'Oger de Cavoye vint chercher fortune à Paris. Servi par la bonne réputation de son grand-père Hector, de son père Adrien et de son oncle Christophe tué en Languedoc sous les ordres du duc de Montmorency, il entra directement au service de ce dernier, dont il devint grand chambellan. C'est dans l'hôtel ducal de la Rue de Braque, à Paris, où la noblesse du Languedoc aimait à se retrouver, que François d'Ogier rencontra Marie de Lort de Sérignan, fille de noble Guillaume de Lort, seigneur de Sérignan, de Valras, de Lebrettes, de Cers, etc., qui fut maréchal de camp et commanda, plus tard, le détachement français envoyé en Catalogne. Le mariage fut conclu le 16 septembre 1625 au château de Sérignan, situé à deux lieues de Béziers.



*Signatures, au bas d'un acte notarié du 15 août 1665, d'Eustache Dauger et de son frère Louis*

Introduits à la Cour dans l'entourage des enfants d'honneur du jeune roi Louis XIV par le crédit de leur mère, Marie de Sérignan, auprès d'Anne d'Autriche, les jeunes Cavoye fréquentèrent, dès leur plus jeune âge, la fine fleur de la noblesse, dont les Brienne et Louvois.

Eustache fit carrière au régiment des Gardes Françaises, mais sa fréquentation des libertins et extravagants Guiche, Mancini, Vivonne, frère de Mme de Montespan et Manicamp, coryphée de la jeunesse « *italianisante* », l'emporta vers des mauvais chemins. En 1659, il participa, accompagné de tous ces jeunes gens, à la « *partie de Roissy* », orgie qui eut lieu le Vendredi Saint et qui fit grand scandale. En 1665, il dut vendre, par ordre du Roi, sa

charge de lieutenant « *pour une affaire malheureuse qui lui arriva à Saint-Germain* ». Le 19 juin 1665, le Duc d'Enghien écrivit à sa cousine, Marie-Louise de Gonzague, reine de Pologne, que Cavoye, accompagné de M. de Foix, alors qu'il sortait du vieux château de Saint-Germain, tua un page ivre de la pointe de son épée.

Pour Maurice Duvivier, Eustache Dauger de Cavoye, après cette déchéance, serait devenu le « *chirurgien* » Auger, mêlé à l'affaire des poisons. Cette théorie n'est pas incompatible avec celle de Marie-Madeleine Mast qui, dans son ouvrage *Le Masque de fer, une solution révolutionnaire* (Tchou, 1974), voit en Eustache et Louis de Cavoye, les demi-frères de Louis XIV.

François de Cavoye, leur père, dont l'épouse Marie de Lort de Sérignan était une dame d'honneur d'Anne d'Autriche, aurait été, par nécessité, l'amant occasionnel de la Reine et serait le vrai géniteur de Louis XIV.

Anne d'Autriche, mariée à Louis XIII alors qu'elle n'avait que quatorze ans, fut impliquée dans plusieurs complots contre son époux. Celui qui la rapprocha le plus dangereusement de la répudiation fut la correspondance secrète qu'elle entretenait avec son frère Philippe IV, roi d'Espagne, ennemi du royaume de France. Le 10 août 1637, la trahison de la reine fut révélée par des preuves irréfutables. Le 17 août, elle signa le compte rendu de ses aveux.

Cependant, considérant les dangers que représentaient le défaut d'héritier à la couronne de France et l'avènement potentiel du méprisable Gaston d'Orléans, frère de Louis XIII, le cardinal de Richelieu avait conseillé au roi de se réconcilier avec la reine et de concevoir un dauphin.

Le rapprochement inespéré du couple royal fut la conséquence d'un terrible orage providentiel qui força Louis XIII à souper et partager le lit de la Reine, au Louvre. *La Gazette* annonça officiellement la grossesse d'Anne d'Autriche le 20 janvier 1638.

Madame Mast rappelle, dans son chapitre intitulé « *La première grossesse* » sur commande », que la Reine avait été enceinte en 1630, alors que le Roi était au plus mal. Après avoir fait des adieux solennels et reçu l'extrême onction le 30 septembre 1637, Louis XIII guérit miraculeusement au début d'octobre. Richelieu, qui avait appris, par ses espions, que la reine était enceinte et qu'il était impossible qu'elle le fût du roi, s'arrangea pour la priver de son apothicaire, Michel Danse. Affolée et terrassée par une crise de nerf à cette nouvelle, elle demanda à l'Ambassadeur d'Espagne d'intervenir auprès du Cardinal. Fort heureusement pour elle, son angoisse prit fin avec une fausse couche providentielle.

En 1637, en pleine disgrâce et confinée au Louvre, Anne d'Autriche avait l'interdiction formelle de se rendre au Val-de-Grâce où elle rencontrait secrètement Marie de Rohan, la duchesse de Chevreuse, sa fidèle amie conspiratrice à l'influence néfaste. Cette dernière avait fui en Espagne après la découverte des lettres de la Reine. Sur qui compter, dans ces conditions, pour renouveler le « *miracle* » de 1630 ?

Parmi une compagnie restreinte agréée par Louis XIII, Madame Dauger de Cavoye, fidèle dame d'honneur de la reine, avait un mari, capitaine des mousquetaires du Cardinal, ayant ses entrées au Louvre lorsqu'il venait rejoindre sa femme.

La faveur de la famille de Cavoye, qui ne cessa de croître à partir de 1638, serait-elle la récompense d'un si grand service rendu ? La reine offrit en effet à François Dauger le monopole des chaises à porteurs dans la Capitale et, devenue veuve, Madame de Cavoye connut les bienfaits de la reine jusqu'à la fin de sa vie.

Anne d'Autriche lui fit l'honneur de l'inviter au mariage de son fils Louis et lui écrivit pour cette occasion :

*« Madame de Cavoye, sachant la passion que vous avez toujours eue pour mon service et voulant vous donner lieu de me la continuer, je vous fais la présente pour vous dire de partir aussitôt l'avoir receue, si votre santé vous le peut permettre, afin de vous rendre près de ma personne, désirant que vous y soyez lorsque le mariage du Roi Mr. Mon fils se fera, ainsi que mes autres dames d'honneur. Je prie Dieu vous avoir, Madame de Cavoye, en sa sainte et digne garde. Écrit à Carcassonne ce 1<sup>er</sup> janvier 1660. Anne »*

Rupert Furneaux (*The man behind the mask*, 1954), a retrouvé un tableau représentant Louis Dauger de Cavoye, dont la ressemblance avec Louis XIV serait la preuve d'un lien de sang.



*Portrait du marquis Louis Dauger de Cavoye attribué à Mignard*

Marie de Cavoye mourut en 1665, non sans avoir déshérité Eustache « *pour raisons à elle seule connues* » au profit de son cadet Louis, qui connut les honneurs de la Cour et devint Grand Maréchal des Logis du Roi.

Après la signature d'un dernier acte notarié avec son frère Louis en 1668, Eustache Dauger disparut de la circulation. Ayant perdu droit d'aînesse, titre et fortune, Eustache rejoignit le

rang des factieux, selon Marie-Madeleine Mast, dont certains complotaient en France et d'autres à l'étranger. Aurait-il pu être mêlé à l'affaire de Claude Roux de Marcilly, roué vif à Paris le 21 juin 1669 organisateur, en 1668, depuis Londres, d'un complot à l'échelle européenne contre le roi Louis XIV ? Serait-il ce Veyras, présent en Angleterre depuis fin 1668 environ, qui tenait sur Louis XIV des propos « *abominables* » et au sujet duquel l'ambassadeur du Roi de France outre-manche, Colbert de Croissy écrivait : « *Que Verras estoit fort bien avec ledit duc (de Buckingham) et lorsqu'il ordonne à ses gens de dire à ceux qui viennent le voir qu'il n'y est pas et il en excepte toujours celui-ci, avec lequel il estoit quelque fois deux heures entières enfermé.* » ou bien encore « *J'attendray vos ordres sur le sujet de Verras, son camarade, et je crois qu'il sera plus difficile de l'avoir à présent qu'il n'aurait été avant le supplice de Roux.* » ?

Eustache Dager fut arrêté à Calais, port d'embarquement pour l'Angleterre, par Alexandre de Vauroy, major de la ville de Dunkerque.

*« Au sieur de Vauroy, major de la ville et citadelle de Dunkerque, la somme de 3000 livres, pour avoir été lui quatrième de ladite ville de Dunkerque en la ville de Calais et de ladite ville en celle de Pignerol, lui cinquième, en poste pour affaire concernant le service de Sa Majesté. Au sieur de Vauroy pareille somme de 3000 livres pour avoir été lui quatrième de Pignerol en la ville de Dunkerque en poste pour les affaires du Roi. »*

L'ordonnance de remboursement de frais ci-dessus fut découverte par Brugnon dans les registres des Mélanges Colbert (BnF).

Jean-Christian Petitfils (*Le Masque de Fer, Perrin, 2003*) notamment, a réfuté la candidature d'Eustache de Cavoye au masque. Selon lui, il s'agirait d'un valet ou d'un secrétaire d'Henriette d'Angleterre, femme de Philippe d'Orléans, frère du Roi, valet qui aurait eu connaissance d'une correspondance secrète entre le Roi Soleil et le Roi Charles II d'Angleterre lors d'une tractation qui devait conduire au Traité de Douvres de 1670. D'après M. Petitfils, Eustache Dager de Cavoye aurait été enfermé à la prison de Saint-Lazare où il mourut d'une crise d'éthylisme vers 1680, l'historien se référant à plusieurs éléments qu'il considère comme des preuves irréfutables.

Le premier, cette lettre d'Eustache Dager de Cavoye, envoyée à sa sœur Madame de Fabrègues, sans indication de lieu mais datée de 1678.

*« Ma cher sœur,  
« Si vous scaviez ce que je souffre, je ne doute nullement que vous ne fissiez vos derniers efforts pour me tirer de la cruelle persécution et captivité où je suis détenu depuis plus de dix ans par la tyrannie de M. de Cavoy mon frère sous de féaux prétextes a fin de me (faire) mourir, enrager et de jouir plus librement du bien qu'il a eu l'adresse de m'ôter et me priver en suite de la liberté qui estoit le seul bien dont je jouissois après la donation qu'il m'avoit fait faire par surprise. Je vous conjure, ma cher seur, pour l'amour de Jésus Christ de ne me pas abandonner en l'estât où je suis s'agissant principalement du salut de mon ame car je ne me confesserez jamais tant que je serez icy, ne pouvant oublier le cruel traitement que je reçois tous les jours du plus ingrat de tous les hommes qui necoute que le meschant conseil de Clérac qui est auteur de tous mes malheurs. Laissez (vous) toucher, ma cher Seure, aux prières d'un pauvre malheureux qui traine une vie languissante qui finira bientôt si vous n'avez pitié de luy. si vous me refusez cette grâce vous aurez à rendre compte devant Dieu du salut de*



*mon ame et vous aurez un très sensible déplaisir de ne n'avoir pas (sic) secouru un frère qui ne peut avoir de secours dans le monde que de vous, si vous avez tant de bonté que de m'accorder vostre assistance je vous prie de faire toutes les poursuittes en justice que vous jugerez nécessaires pour ma liberté et pour mes affaires mesmes au près du roy. je suis, en nentendant cette grâce de tout mon cœur tout à vous.*

*d'Eustache de Cavoy*

*ce vingtième ne juing mil six cens soissante et d (ix) huit».*

*(au dos) A Madame la marquise de Fabrègues à Paris*

Dix-huit mois plus tard, Eustache écrivait une supplique au Roi :

*« Au Roy*

*« Sire,*

*Cavoy qui est destenu dans les prisons de St Lazare par une lettre de cachet de Vostre Majesté depuis unze ans et demy la supplie très humblement de luy faire la grâce d'escoutter ses justes plaintes contre le sieur de Cavoy, son frère, qui après s'estrefaict faire une donation de tous ses biens sous la réserve d'une très modique pension a faict entendre à Vostre Majesté que je menois une vie desréglée dans Paris et que je lui faisois honte par mes desportemens ; se sont apparemment les faux prétextes sous lesquels il surprit la religion de Vostre Majesté sy tant est qu'il ce soit adressé à Elle pour avoir cet ordre, ce que je ne puis croire par ce qu'il n'est pas possible qu'estant, Sire, sy juste que vous estes vous eussiez voulu, sans connoissance de cause, donner les mains à un cadet pour faire emprisonner son aîné qui venoit de luy donner tout son bien. Cette voye sy extraordinaire touchera asseurement de compassion Vostre Majesté qui a toujours esté l'azil de l'innocence oprimée ; je l'espère d'autant mieux qu'il ne me reste plus de protecteur que vostre seulle justice ; tant que mon frère qui fut tué au siège de Lisle at vescu, on n'a jamais ozé attenter à ma liberté ; sa mort a esté le commencement de mes misères et a donné lieu au sieur de Cavoy de vendre tous les fiefs et tous les biens qui m'estoient affectées pour l'assurance de ma pension et qui m'appartenoient en qualité d'aîné de la maison. Faites moy la grâce, Sire, d'examiner les causes d'une sy longue et sy injuste destention ; que sy Elle ne veut pas se donner la peine d'en prendre connoissance je la supplie très humblement de me renvoyer à mes juges naturels ou à l'assemblée de mes parens qui jugeront sy je mérite un sy cruel traitement et ayez la bonté, Sire, de révoquer cependant cette lettre de cachet affin que je jouisse de la liberté qui est presque le seul bien qui me restera par ce que à peine me donne ton les choses nécessaires à la vie, me privant de toutes les douceurs qui pourroient diminuer les chagrins et les maux que je souffre depuis un sy longtemps qui ont altéré sy fort ma santé et espuisé mes forces qu'il ne m'en reste presque plus que pour conjurer au nom de Jésus Christ Vostre Majesté de les faire finir, ce que je me promets de la justice de ma cause et encore plus de la justice de Vostre Majesté et je continueray mes vœux et mes prières pour la prospérité de Ses armes et pour la conservation de Sa sacrée Personne et de toute la Famille Royale. »*

*« Cavoy ».*

Les détracteurs de la théorie Eustache de Cavoye avancent aussi ces quelques vers, attribués à Louis-Henri de Loménie, comte de Brienne, enfermé à Saint-Lazare de 1673 à 1692.

*Cavois, gentilhomme tétu*

*Qui le saint nom d'Eustache avait à Saint-Lazare*

*Repose en ce cercueil par le vin abattu*

*Qui le tua sans crier Gare*

*Vivant toujours en loup-garou  
Il avait les pieds de tortue  
Mais n'en avait pas le cou*

Marie-Madeleine MAST, qui vérifia ce document à la Bibliothèque de l'Arsenal (*Arsenal – Mss., vol. 5171*), est formelle : « *Nous avons eu la loyauté d'examiner le manuscrit sur place et ce scrupule nous a permis de le considérer comme un faux par rapport au recueil où il se trouve inséré. En effet, le poème en cause est rajouté de la façon la plus suspecte à un cahier de poésie attribuées à Brienne le Jeune et cet étrange additif ne fut pas écrit par l'auteur de ces médiocres rimes : l'écriture en est différente. »*

Le troisième élément mentionné par Monsieur Petitfils est une dépêche du Roi, adressée au prieur de Saint-Lazare, interdisant à Cavoye de rencontrer librement sa sœur (*Archives Nationales - O/1/22, fol. 156 - 17 août 1678*)

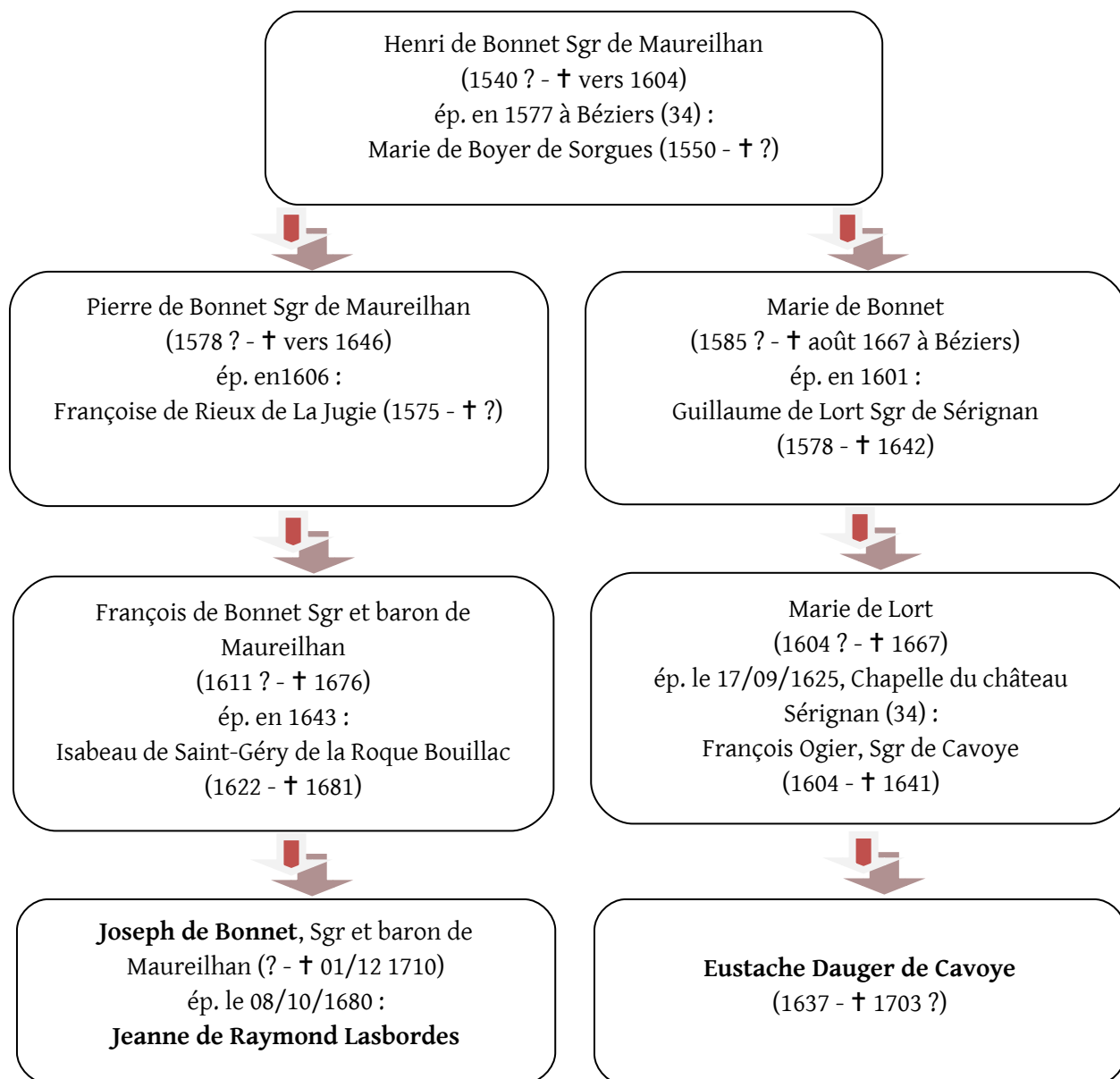
Ces divers éléments peuvent, a priori, confirmer l'avis de M. Petitfils. Cependant, rappelons-nous de la lettre de Louvois du 8 avril 1680, après le décès de Nicolas Fouquet, dans laquelle il demandait à Saint-Mars de persuader Lauzun que Dauger et La Rivière avaient été mis en liberté.

Si les conditions de détention de l'ex-surintendant étaient particulièrement sévères les premières années, elles commencèrent à s'assouplir dix ans plus tard. « *Vers le milieu de mai 1678, le Roi autorisa Mme Fouquet, ses enfants, son beau-frère Gilles, Mme de Nogent, le chevalier de Lauzun, à se rendre à Pignerol, près de leurs parents prisonniers. »* (*Jules Lair tome 2 - page 468*).

Il n'est donc pas impossible qu'Eustache Dauger, au service de Fouquet depuis trois ans, ait pu faire parvenir clandestinement une lettre pour sa sœur cette année-là. Madame de Fabrègues a très certainement dû alors intercéder auprès de son frère Louis, provoquant questionnements et inquiétude à Paris.

S'il était hors de question de dévoiler qu'Eustache était à Pignerol, il était nécessaire alors de persuader sa sœur Henriette qu'il était à Saint-Lazare. L'interdiction qui lui fut faite d'y rencontrer son frère est surprenante. La dépêche au prieur pourrait n'être qu'un leurre destiné à cacher le véritable lieu d'emprisonnement du sieur de Cavoye. Il ne suffisait plus, dix-huit mois plus tard, que d'extorquer à Eustache la pseudo supplique au Roi, indiquant son lieu de détention. Il paraît d'ailleurs étrange que ce document se soit retrouvé dans les archives des descendants de Madame de Fabrègues plutôt qu'aux Archives Nationales, puisqu'elle était destinée à Louis XIV. Elle a donc pu être remise intentionnellement à la sœur d'Eustache pour mettre un terme définitif à ses interrogations. Une telle manœuvre ferait alors du prieur de Saint-Lazare, successeur de Vincent de Paul, un confident complice.

Qu'Eustache Dauger de Cavoye soit ou non l'homme au *masque de fer*, une chose est certaine : il est le cousin issu de germain de Joseph de Bonnet de Maureilhan, par leur arrière-grand-père commun, Henri de Bonnet. Il est donc devenu également, en 1680, le cousin par alliance de Blaise d'Hauptoul.



Le mystère de Rennes-le-Château pourrait-il alors être lié au secret de l'homme masqué mort à la Bastille en 1703 ?

**Nathalie M.**

Envoyer vos commentaires à : [patrick.mensior@rennes-le-chateau-doc.fr](mailto:patrick.mensior@rennes-le-chateau-doc.fr)  
ou directement sur la news